

Arrêté N° FLCE\_2403\_04\_elec  
portant proclamation des résultats  
pour les élections au Conseil de gestion de la Faculté  
des Langues et Cultures Étrangères

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1<sup>er</sup> octobre 2021  
portant création de Nantes Université et approbation  
de ses statuts ;

VU la délibération n° 20211216-02 du 16 décembre  
2021 portant élection de Carine BERNAULT en tant que  
présidente de Nantes Université

VU les statuts de la Faculté des Langues et  
Cultures Étrangères,

VU la délégation de signature reçue par Lauriane  
Guégan, directrice de la cellule des affaires  
institutionnelles, en date du 17 mars 2022 ;

VU les arrêtés N°FLCE\_2403-01-elec et  
N°FLCE\_2403-02-elec portant respectivement  
organisation des élections et recevabilité des listes ;

VU les procès-verbaux de dépouillement des  
scrutins du 14 mars 2024 ;

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE

ARRETE

### **ARTICLE N°1 : OBJET DE L'ARRETE**

Le présent arrêté a pour objet de proclamer les résultats de l'élection au Conseil de gestion de la Faculté des Langues et Cultures Étrangères.

### **ARTICLE N°2 : PROCLAMATION DES RESULTATS**

Selon procès-verbal annexé, sont proclamés élus :

SCRUTIN N° 1 – CONSEIL DE GESTION – COLLEGE A

Nombre de sièges à pourvoir : 6 titulaires

Nom de la liste :	Pour une FLCE forte et solidaire
Nombre de sièges obtenus :	6
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	Mme DURIN Karine M. FEITH Michel Mme LE JEUNE Françoise M. CARBONI Pierre Mme DE WRANGEL Catherine M. COTO-RIVEL Sergio

## SCRUTIN N° 2 – CONSEIL DE GESTION – COLLEGE B

Nombre de sièges à pourvoir : 6 titulaires

Nom de la liste :	Faculté des Langues : Construisons ensemble
Nombre de sièges obtenus :	4
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	Mme CHIONNE Iris M. CHEVALIER Florent Mme VOLLE Agnès M. KERVAREC Mikaël
Nom de la liste :	CAP sur 2028
Nombre de sièges obtenus :	2
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	Mme BELAN Sophie M. FAUSER Henning

## SCRUTIN N° 3 – CONSEIL DE GESTION – COLLEGE BIATSS

Nombre de sièges à pourvoir : 2 titulaires

Nom de la liste :	BIATSS FLCE
Nombre de sièges obtenus :	1
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	M. BEZAULT Jérémy
Nom de la liste :	TEAM FORCE
Nombre de sièges obtenus :	1
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	Mme GANDON Alexandra

## SCRUTIN N° 4 & 5 – CONSEIL DE GESTION – COLLEGE USAGERS

Nombre de sièges à pourvoir : 2 titulaires +2 suppléants

Nom de la liste :	Liste Etudiante
Nombre de sièges obtenus :	2 titulaires + 2 suppléants
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	M. MECHINEAU Mathis (Titulaire) Mme FAZILLEAU Angéline (Titulaire) M. BONHOMME Basile (Suppléant) Mme GISSLER Caroline (Suppléante)

### ARTICLE N°3 : PUBLICATION

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie de publication sur le site internet de Nantes Université

### ARTICLE N°4 : RECOURS CONTRE LES ELECTIONS

La commission de contrôle des opérations électorales instituée dans chaque académie est saisie, au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats, de toutes les contestations présentées par les électeurs, par la Présidente de Nantes Université ou par la Rectrice sur la préparation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Elle siège auprès du tribunal administratif Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 - 44041 Nantes Cedex

Elle doit statuer dans un délai de 15 jours.

Tout électeur ainsi que la Présidente de Nantes Université et la Rectrice ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le Tribunal Administratif de Nantes. Ce recours n'est valable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le Tribunal Administratif doit être saisi au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Le Tribunal Administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

**ARTICLE N°5 : PRISE D'EFFET**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités.

**ARTICLE N°6 : EXECUTION**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 15 mars 2024.

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,  
La directrice de la cellule des affaires institutionnelles,

Lauriane GUEGAN

Extrait publié et transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le : **15 mars 2024**

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
 Cellule des affaires institutionnelles

# ELECTIONS au conseil de gestion de la FLCE des représentants des personnels enseignants Collège électoral : A (professeurs des universités)

Scrutin du 14 mars 2024  
 Bureau de vote : FLCE Nantes

Composition du bureau de vote :

Président : Sophie BELAN

Assesseurs : Sophie BRESSOLETTE, Mikaël KERVAËC

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	6
Nombre d'électeurs inscrits :	14
Nombre d'émargements :	11
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	11
Taux de participation :	78,57%
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	1
Nombre de votes comptés nuls (3) :	2
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	8
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	1,33

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Candidats	Résultat*
Pour une FLCE forte et solidaire	8	1. Mme Karine DURIN	élue
		2. M. Michel FEITH	élu
		3. Mme Françoise LE JEUNE	élue
		4. M. Pierre CARBONI	élu
		5. Mme Catherine DE WRANGEL	élue
		6. M. Sergio COTO-RIVEL	élu

\* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 14 mars 2024

Le Président du Bureau de vote,



→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
 Cellule des affaires institutionnelles

# ELECTIONS au conseil de gestion de la FLCE des représentants des personnels enseignants Collège électoral : B (maîtres de conférences, autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés)

Scrutin du 14 mars 2024  
 Bureau de vote : FLCE Nantes

Composition du bureau de vote :

Président : Sophie BELAN

Assesseurs : Sophie BRESSOLETTE, Mikaël KERVAREC

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	6
Nombre d'électeurs inscrits :	96
Nombre d'émargements :	51
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	51
Taux de participation :	53,12 <del>54,25</del> %
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	4
Nombre de votes comptés nuls (3) :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	47
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	7,83

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Candidats	Résultat*
Faculté des Langues : Construisons ensemble	33	1. Mme Iris CHIONNE	Élue
		2. M. Florent CHEVALIER	Élu
		3. Mme Agnès VOLLE	Élue
		4. M. Mikaël KERVAREC	Élu
		5. Mme Macha MILLIARD	

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Candidats	Résultat*
CAP sur 2028	14	1. Mme Sophie BELAN	<i>Eh</i>
		2. M. Henning FAUSER	<i>Eh</i>
		3. Mme Emmanuelle BOUSQUET	
		4. M. Emmanuel TOUMAZOU	
		5. Mme Ana CONDE	
		6. M. Stéphane JAOUEN	

\* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 14 mars 2024

Le Président du Bureau de vote,



→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
 Cellule des affaires institutionnelles

# ELECTIONS au conseil de gestion de la FLCE des représentants des personnels BIATSS Collège électoral : BIATSS

Scrutin du 14 mars 2024  
 Bureau de vote : FLCE Nantes

Composition du bureau de vote :

Président : Sophie BELAN

Assesseurs : Sophie BRESSOLETTE, Mikaël KERVAREC

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	2
Nombre d'électeurs inscrits :	15
Nombre d'émargements :	14
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	14
Taux de participation :	93,33%
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	0
Nombre de votes comptés nuls (3) :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	14
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	7

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Candidats	Résultat*
BIATSS FLCE	5	1. M. Jérémy BEZAULT	élu
		2. Mme Caroline LEBOUVIER	
TEAM FORCE	9	1. Mme Alexandra GANDON	élue
		2. M. Dampi SOMOKO	

\* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 16 mars 2024

Le Président du Bureau de vote,



LE BUREAU DE VOTE COMMUNAL DE LA COMMUNE DE NANTES  
16, Boulevard de la République  
44000 NANTES

LE BUREAU DE VOTE COMMUNAL DE LA COMMUNE DE NANTES  
16, Boulevard de la République  
44000 NANTES

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

# ELECTIONS au CONSEIL DE GESTION DE LA FLCE

## Procès-verbal de regroupement

Scrutin du 14 mars 2024

Composition du bureau de vote de regroupement :

Président : Sophie BELAN

Assesseurs : Sophie BRESSOLETTE, Mikaël KERVAREC

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir (en commun avec le site yonnais) :	2
Nombre de sièges Suppléants :	2
Nombre d'électeurs inscrits : 2 264 + 338	2 602
Nombre d'émargements :	67
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	67
Taux de participation :	2,57%
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	1
Nombre de votes comptés nuls (3) :	3
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	63
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	31,5

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de siège obtenu par liste	Candidats	Résultat*
Liste Etudiante	Bureau de vote CUD FLCE : 15 Bureau de vote FLCE Nantes : 48 TOTAL 63	2	1. M. Mathis MECHINEAU	élu
			2. Mme Angéline FAZILLEAU	élu
			3. M. Basile BONHOMME	élu
			4. Mme Caroline GISSLER	élu

\* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 14 mars 2024

Le Président du Bureau de vote,

